

MAINE-ET-LOIRE HABITAT – OFFICE PUBLIC DE L’HABITAT - 11 rue du Clon – ANGERS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE MERCREDI 9 JUILLET 2024 À 9 H 30, S'EST RÉUNI LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L’HABITAT - MAINE-ET-LOIRE HABITAT

**Présents :**

Messieurs	Alain MAINGOT (Président)	Représentant du Conseil départemental
	Gilles LEROY (Vice-Président)	Représentant du Conseil départemental
Mesdames	Elisabeth MARQUET	Désignée par le Conseil départemental
	Sandrine LION	Désignée par le Conseil départemental (en visio-conférence)
	Mireille POILANE	Désignée par le Conseil départemental
Monsieur	Franck LEMESLE	Représentant des locataires CGL (suppléant)

**Excusée AVEC POUVOIR :**

Natacha POUPET-BOURDOULEIX	Représentante du Conseil départemental (donne pouvoir à M. MAINGOT)
----------------------------	--

**Assistaient également à la séance :**

Messieurs	Laurent COLOBERT	Directeur général de l’office
	Benoît RATIER	Directeur général adjoint de l’office

.....

➤ **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

◆ **MARCHÉS TRAVAUX/SERVICES-CONTRATS /CONVENTIONS**

**MONTREVAULT-SUR-EVRE (commune déléguée Saint-Pierre-Montlimart) Convention de groupement de commandes - construction d’une médiathèque et de logements sociaux.**

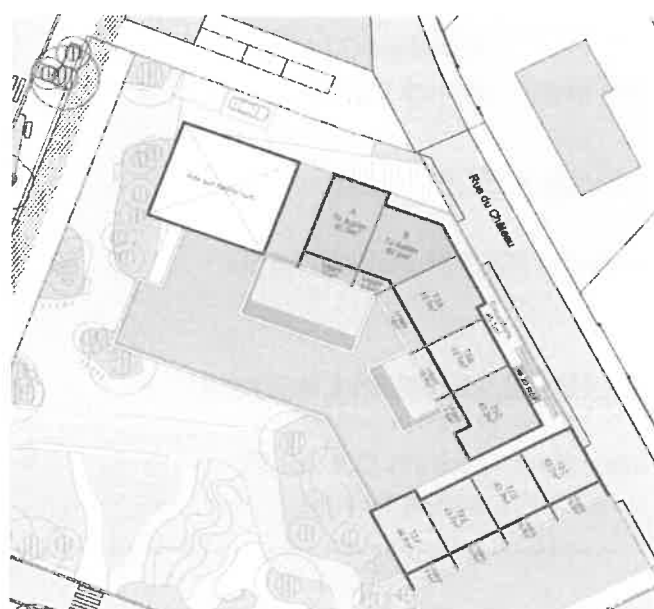
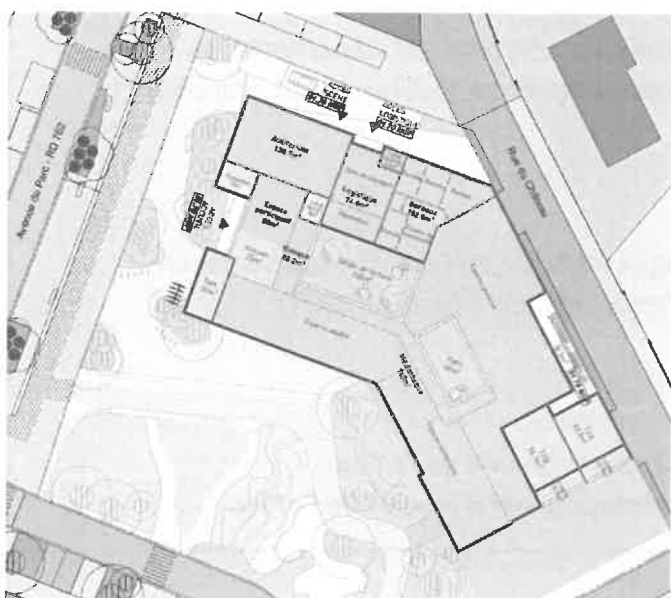
La Commune de Montrevault-sur-Evre a engagé une réflexion sur la restructuration urbaine du centre-ville de Saint-Pierre-Montlimart en envisageant la réalisation d’un ensemble de constructions portant sur le logement, des commerces et services ainsi que des équipements publics.



Suite à l'étude de faisabilité programmatique réalisée par le CAUE la Commune a décidé d'engager la réalisation d'un programme mixte sur le site de « l'îlot Besson » situé Avenue du Parc (RD 752) dont la commune est propriétaire. Il s'agit des parcelles cadastrées section numéros 472p et 473.

Plus précisément, sur cette emprise représentant une surface d'environ 1 750 m<sup>2</sup>, la commune a retenu la construction d'un bâtiment unique, composé comme suit :

- la construction par la Commune d'une médiathèque d'environ 1 200 m<sup>2</sup> SU en rez-de-chaussée du bâtiment et des stationnements associés
- la construction par Maine-et-Loire Habitat de 11 logements locatifs sociaux à l'étage du bâtiment et stationnements associés



La commune peut bénéficier de financement de la DRAC pour la construction de la médiathèque, sous réserve d'assurer la maîtrise d'ouvrage. La construction des logements serait quant à elle effectuée par Maine-et-Loire Habitat.

La commune a confié à notre organisme un mandat d'études afin de réaliser l'étude de faisabilité technico-financière et les diagnostics permettant de se prononcer sur la viabilité et l'opportunité de sa réalisation.

Suite aux résultats des études, la collectivité a décidé d'engager l'opération.

L'enveloppe des travaux a été fixée à 5.846.425 € HT, soit 4.231.696 € HT pour la construction de la médiathèque et 1.614.729 € HT pour les 11 logements.

La construction d'un seul bâtiment sous double maîtrise d'ouvrage nécessite, en application des articles L 2113-6 et L 2113 7 du code de la commande publique la conclusion d'une convention de groupement de commandes afin de choisir les mêmes intervenants pour réaliser l'opération.

Au regard de l'enveloppe financière du projet et de son envergure urbanistique, un concours de maîtrise d'œuvre sera organisé pour retenir le concepteur du projet.

Un jury de 12 membres sera réuni, sa composition est la suivante :

- 4 Personnes représentant le pouvoir adjudicateur, soit 2 représentants par maître d'ouvrage
- 4 personnes qualifiées, soit 4 architectes
- 4 personnes dont la participation présente un intérêt pour le projet, soit un représentant de la DRAC, un représentant du conseil départemental, un représentant de la Région et un représentant de Mauges Communauté.

Une commission d'appel d'offres ad hoc sera également constituée en vue d'attribuer les marchés de services dont le marché de maîtrise d'œuvre également les marchés travaux.

Il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord pour la mise en place d'un jury et d'une commission d'appel d'offres destinées à cette opération et autoriser le Directeur général à signer la convention de groupement de commandes publiques.

**Délibération** : Le Bureau du Conseil d'administration donne son accord pour la mise en place d'un jury et d'une commission d'appel d'offres destinés à cette opération et autorise le Directeur général à signer la convention de groupement de commandes publiques.

.....  
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,

Le Directeur Général,

Laurent COLOBERT



REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-049-274900034-20240709-BCR09072024